



# Championnat des Jeunes de l'Est Parisien

## Jeudi 2 Mai & Vendredi 3 Mai 2019

### Golf de Disneyland

## Règlement 2019

### REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.  
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Clôture des engagements : Le jeudi 25 avril 2019 auprès du CDgolf77

Frais d'engagement : 40 euros par joueur — Chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf de Seine-et-Marne.

## 1. CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 1.1. JOUEURS ET JOUEUSES

- Épreuve ouverte aux joueurs et joueuses U16, licenciés de la ffgolf dans les départements de l'Est Parisien (77, 93 et 94).
- Les joueurs et joueuses devront avoir leur certificat médical de non-contre-indication à la pratique du Golf en compétition enregistré à la ffgolf le jour de la clôture des inscriptions soit le jeudi 25 avril 2019 sous peine de non-participation.

La fiche d'urgence médicale 2019 ainsi que l'autorisation parentale de prélèvement en cas de contrôle anti dopage dûment complétées par les parents sont obligatoires pour participer à cette épreuve.

L'original ou une copie de l'autorisation parentale doit être conservée par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au médecin préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur.

### 1.2. SÉRIES, CATÉGORIES ET LIMITES DES INDEX

Le champ maximum de joueurs et joueuses sera limité à **60**.

- **Une série Mimines garçons et filles** (nés en 2003 et 2004)  
Nombre de participants pour cette série : **10** dont 3 wild cards et **03** filles minimum.
- **Une série Benjamins garçons et filles** (nés en 2005 et 2006)  
Nombre de participants pour cette série : **25** dont 5 wild cards et **06** filles minimum.
- **Une série U12 garçons et filles** (nés en 2007 ou après)  
Nombre de participants pour cette série : **25** dont 5 wild cards et **06** filles minimum.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles indiqué dans le tableau précédent.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang dans le fichier de moyenne de scores en stroke-play disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles indiqué ci-dessus.

## 2. FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour / classement brut sur l'addition des 2 tours.

## **2.1. MARQUES DE DÉPARTS**

Voir § 3.6.4 : Recommandation de la longueur des terrains pour les jeunes du vade-mecum fédéral.

## **2.2. ORGANISATION DES DÉPARTS**

Les départs du 1<sup>er</sup> tour se feront par catégorie. Dans chaque catégorie, les départs se feront par ordre croissant des index. Les garçons joueront en premier suivis des filles. Les Minimes partiront en premier puis les benjamins et les U12.

Pour le second tour, les départs se feront également par catégorie et les tranches horaires seront identiques. Dans chaque tranche horaire, les départs se feront dans l'ordre inverse des résultats du 1<sup>er</sup> tour, les garçons puis les filles par catégorie.

## **3. ENGAGEMENT ET INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se feront, par l'intermédiaire des clubs des joueurs concernés sur l'extranet du CDgolf77:

au plus tard le 25 avril 2019. L'inscription devra être confirmée à l'aide du bulletin d'inscription joint à ce règlement et accompagné du montant des droits d'inscriptions de 40 € (chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf de Seine-et-Marne).

La liste de joueurs préinscrits sera publiée régulièrement. La liste définitive sera en ligne à j-10 sur le site du CD Golf 77.

## **4. CLASSEMENTS & PRIX**

Les 2 premiers joueurs en brut par catégorie seront primés, garçons et filles séparément.

En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, les joueurs seront départagés par un play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

## **5. CONSIGNES SUR LE TERRAIN**

- Aucun cadet n'est autorisé.
- L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.
- Une tenue correcte sera exigée pour les joueurs et joueuses : pas de tee-shirts, pas de jeans, pas de casquette à l'envers, etc.
- Il est **interdit aux joueurs et joueuses de fumer** pendant les épreuves (conformément au Règlement général).
- L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée, sauf en cas d'urgence.

## **6. ACCOMPAGNATEURS**

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Comités ou de Clubs, etc. devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

## **7. COMITÉ DE L'ÉPREUVE**

Le Comité de l'épreuve est composé d'un représentant du CD Golf 77, d'un représentant du club d'accueil et d'un arbitre diplômé.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qu'il jugera utile.

## **8. HEURES DE DÉPART**

Établies par le CDGof77 et communiquées aux différents Clubs ayant des joueurs inscrits. Les heures de départs seront disponibles sur le site du Comité Départemental de Seine-et-Marne : [www.cdgolf77.com](http://www.cdgolf77.com)

Les heures de départ officielles et définitives seront affichées sur le tableau officiel la veille du 1<sup>er</sup> tour vers 14 h 00.

 <p>COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE GOLF DE SEINE &amp; MARNE</p>	<p><b>Championnat des Jeunes de l'Est Parisien</b> Jeudi 2 Mai &amp; vendredi 3 Mai 2019 <b>Golf de Disneyland</b> Allée de la mare houleuse 77 700 Magny-le-Hongre ☎ 01 60 45 68 90 – Courriel : <a href="mailto:dlp.golf.disneyland@disney.com">dlp.golf.disneyland@disney.com</a></p> <p>Fiche de confirmation d'inscription</p>
--	---

**Clôture des engagements** : Le jeudi 25 avril 2019 auprès du Comité Départemental de Golf de Seine-et-Marne

**Frais d'engagement** : 40 euros par joueur - Chèque à l'ordre du Comité Départemental de Golf de Seine-et-Marne

*NOM :*

*PRÉNOM :*

*CLUB :*

*N° LICENCE :*

*INDEX :*

*CATÉGORIE :*

Confirme mon inscription au 1er Championnat des Jeunes de l'Est Parisien.

Je joins un chèque de 40 euros n°..... tiré sur .....à l'ordre du Comité Départemental de Golf de Seine-et-Marne correspondant aux droits d'inscription à l'épreuve.

Je joins également, si je ne les ai pas déjà fournis, ma fiche d'urgence médicale et mon autorisation parentale concernant un éventuel contrôle anti dopage.

Date :

Signature :

## FICHE D'URGENCE MÉDICALE

**(Merci d'écrire en lettres majuscules)**

Je soussigné(e) / nous soussignés (Nom et prénom du représentant légal ou des représentants légaux) :

.....  
Domicilié(e)(s) au :

.....  
CP + Ville

.....  
Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et / ou technique du club, du Comité Départemental de référence, de la Ligue Île-de-France de Golf ou de la Fédération Française de Golf à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et, notamment, à avertir les services de secours d'urgence **(SAMU)** afin que le joueur mineur :

..... (nom et prénom)  
né(e) le ..... soit orienté( e ), vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le club, le Comité Départemental de référence, la Ligue Île-de-France de Golf ou la Fédération Française de Golf s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile .....

Adresse mail (obligatoire) .....

N° de portable de la mère .....

N° de téléphone du travail de la mère .....

N° de portable du père .....

N° de téléphone du travail du père .....

Nom et N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....  
Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....  
Fait à ....., le .....

Signature du représentant légal /des représentants légaux

### NUMÉROS UTILES :

Commission Médicale ffgolf : Tel : 01 41 19 77 55 / Fax : 01 41 49 77 22

[Medecin.federal@ffgolf.org](mailto:Medecin.federal@ffgolf.org)

SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche

Centre antipoison (paris) : 01 40 05 48 48

Pompiers : 18

-..... Document original à conserver au club et copies à envoyer à la Ligue Ile de France de Golf et au Comité Départemental de référence.

-..... **Document valable à dater de ce jour et pour toute l'année 2019.**

**AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE  
TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT  
LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS.**

(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

.....  
Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé:**

(Nom Prénom de l'enfant) :

.....  
Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :

(Nom et Prénom de l'enfant) :

.....  
Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.

Il est valable pour la saison sportive 2019.

Fait à ....., le

.....

**Signature :**

**« Article R. 232-52 du code du sport »**

***Si le sportif contrôlé est un mineur ou un majeur protégé, tout prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang, ne peut être effectué qu'au vu d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale ou du représentant légal de l'intéressé remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. L'absence d'autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle. »***

**L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).**

**L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance**